

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2014

---

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS94

présenté par  
M. Bapt, rapporteur

-----

### ARTICLE 12 BIS B

Après la première occurrence de l'année :

« 2015 »

supprimer la fin de l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une précision inutile, puisque la contribution exceptionnelle de l'employeur s'applique sur les rentes.